

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

MINISTERE DE L'AGRICULTURE , DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

ARRETE n° 11 374/2020

déterminant les redevances fixes sur les unités d'engin
de pêche en matière de pêche crevettière pour la campagne 2020.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE , DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE,

[\(Cliquez-ici\)](#)